

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2025\_164**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA  
PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE  
COMMUNICATION - SIPPAREC**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Véronique FABIEN-SOULE à Jean-Baptiste GODILLON, Emmanuel LOEVENBRUCK à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à Cécile DELAUNAY, Arménio SANTOS à Dominique BAUD, Jean-Manuel PARANHOS à Christelle HANNEBELLE, Sophie LEFEBURE à Virginie MINART-GIVERNE, Arnaud BEAUVOIR à Pascale PATAT, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

**Absents :**

Nathalie MOULIN

**Secrétaire :**

Laurent MALOCHET

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Fondé en janvier 1924, le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) a eu pour vocation première de contribuer à un développement solidaire et équitable des territoires en périphérie de Paris. Sa mission initiale était de permettre aux premières communes adhérentes d'accéder collectivement à l'électricité et de fournir à leurs habitants un service public de

qualité.

Au fil des décennies, le SIPPAREC a sans cesse renforcé cette vocation de service public, en élargissant son périmètre d'action intercommunale aux énergies renouvelables, à l'aménagement numérique du territoire, à la mobilité durable, et aux achats mutualisés ; en innovant constamment et en apportant des solutions concrètes aux collectivités franciliennes.

En tant qu'acteur historique de la Métropole du Grand Paris, il est également un acteur d'avenir pour répondre défis auxquels l'Île-de-France doit faire face, à savoir :

- **une distribution de l'électricité de qualité**, le SIPPAREC étant l'acteur public qui, pour le compte des collectivités et donc des usagers, contrôle la qualité de distribution de l'électricité et le niveau des investissements sur le réseau. Avec plus de 2 millions de points de livraison et 8,3 millions d'euros pour soutenir les actions en faveur de la transition énergétique ;
- **le renforcement de la production d'énergies renouvelables**, le SIPPAREC étant devenu en quelques années le premier producteur public d'énergies renouvelables en Île-de-France avec 116 centrales photovoltaïques sur les bâtiments publics et 5 réseaux de géothermie en exploitation ;
- **la concrétisation du schéma métropolitain d'aménagement numérique**, le SIPPAREC étant le premier acteur en Île-de-France à exercer la compétence des réseaux de communication électronique et à être aux côtés des territoires pour qu'ils disposent de réseaux publics très haut débit. Comprendant 3 Délégations de Service public "réseaux fibre", 5 Délégations de Service Public "réseaux câblé", 610 000 logements desservies en très haut débit et 1 observatoire du très haut débit ;
- **la convergence des réseaux numériques et énergétiques au service de la « ville connectée »**, le SIPPAREC proposant des solutions pour le déploiement des « smart grids » et la valorisation des données ;
- **l'évolution de la mobilité durable en déployant une offre de recharge sur la voie publique**, avec 1000 Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques déployées.
- **la maîtrise des ressources des collectivités locales**, le SIPPAREC mettant à disposition, via SIPP'n'CO, une offre d'achats mutualisés et des marchés « clés en main » en matière de transition énergétique, de services numériques et de mobilité propre.

Grâce à son expertise et à son évolution constante, le SIPPAREC est aujourd'hui :

- La première autorité concédante pour l'électricité en France ;
- Le premier producteur public d'énergies renouvelables d'Île-de-France : à ce titre, il accompagne les collectivités pour des projets de géothermie et d'installations solaires photovoltaïques ;

La Ville de Chatou est adhérente au SIPPAREC pour le contrôle des réseaux de distribution électrique, pour l'achat groupé de l'énergie électrique, pour la gestion de

Certificats d'Economie d'Energie, et pour le développement des énergies renouvelables dont la compétence lui est déléguée. Sur ce dernier volet, le Sipperec a assuré en 2024 la maîtrise d'ouvrage déléguée et le co-investissement en partenariat de la centrale photovoltaïque de l'école des Champs-Moutons, centrale de 72kWc de puissance dont la production est dédiée à l'autoconsommation collective par les bâtiments de la Ville.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) doit chaque année adresser son rapport d'activité accompagné du compte administratif au Maire de chaque commune membre. Ce rapport doit ensuite être présenté en séance publique au Conseil Municipal.

### **DÉLIBÉRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu la délibération n° 7 en date du 17/02/2005 portant adhésion de la Ville de Chatou au groupement de commandes du SIPPEREC pour l'achat d'électricité,

Vu la délibération n° 135 en date du 22/12/2014 portant adhésion de la Ville de Chatou à la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC pour la mise en œuvre d'actions de production d'électricité solaire photovoltaïque,

Vu la délibération DEL\_2018\_026 en date du 16/03/2018 portant adhésion de la Ville de Chatou au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique du SIPPEREC,

Vu la délibération DEL\_2018\_134 du 21/12/2018 portant adhésion de la Ville de Chatou à la centrale d'achat SIPP'N'CO du SIPPEREC,

Vu le courrier en date du 7 octobre 2025 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication transmettant le rapport d'activité 2023 du syndicat,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication pour l'année 2024,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Transition Écologique, Espaces Verts en date du 5 novembre 2025,

Considérant que la Ville de Chatou est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la transmission du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le



ID : 078-217801463-20251128-DEL\_2025\_164-DE

Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Publiée le : 01/12/2025